



Plan
Climat
Air Energie Territorial 

Drôme *Sud* Provence

2023 - 2028

ÉDITO



Jean-Michel CATELINOIS
Président de la Communauté de communes
Drôme Sud Provence (CCDSP)

Nous voilà arrivés à l'aboutissement d'un important travail collaboratif et participatif.

L'occasion pour moi tout d'abord de saluer et de remercier l'ensemble des personnes qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce PCAET, aux habitants du territoire qui se sont exprimés et ont contribué à la définition de ce plan d'actions.

Le travail et les échanges ont en effet été intenses, parfois vifs et passionnés. Merci aux élus, aux vice-présidents, aux services et partenaires institutionnels, qui ont pu assurer sa rédaction et demain seront en charge de sa mise en œuvre. En effet et après plusieurs mois d'échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs sur des sujets aussi variés qu'importants qui concernent notre environnement, nous avons le plaisir de vous présenter les orientations que l'intercommunalité entend mettre en œuvre dans le cadre de son PCAET.

Nous parlons là d'un dossier majeur qui nous concerne tous tant individuellement que collectivement. Individuellement d'abord, car chacun est acteur et peut agir. Nous avons tous un rôle à jouer au quotidien pour réduire notre impact sur notre environnement. Collectivement aussi, car c'est bien la masse de nos actions qui porteront leurs effets. A ce niveau, le rôle du législateur est prépondérant car c'est bien au niveau national, européen voir mondial que nous avons la possibilité d'actionner les leviers du changement et d'agir à grande échelle. Nous avons aussi, à notre niveau, au sein de la CCDSP et au regard des politiques que nous portons, la capacité d'accélérer à notre humble niveau la transition écologique. Aussi, nous avons fait le choix de nous engager dans un plan d'actions pragmatique. Pour cela, nous avons veillé à proposer des solutions réalistes et réalisables qui permettront d'assurer une meilleure qualité de vie aux habitants de notre territoire d'aujourd'hui et de demain.

L'intercommunalité ne saurait à elle seule permettre au territoire de remporter ce défi énergétique et environnemental. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour vous approprier ce document stratégique. Il servira de ligne directrice à l'action publique pour fédérer tous les acteurs vers un objectif commun d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

SOMMAIRE

3 PCAET

Qu'est-ce que c'est ?

4 La gouvernance et les temps forts de la construction

5 Le diagnostic

7 La stratégie Quels objectifs d'ici à 2030 pour le territoire

8 Le plan d'actions 2023-2028

11 Glossaire

PCAET

Qu'est-ce que c'est ?

PCAET = Plan Climat Air
Energie Territorial

Il s'agit d'un programme opérationnel de lutte contre le réchauffement climatique, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.
Au-delà de ces objectifs premiers, cette démarche est un levier pour améliorer la qualité de vie et la santé, développer l'emploi local et diminuer les dépenses publiques ainsi que celles des ménages et des entreprises liées à l'énergie. Même si la communauté de communes est désignée par la réglementation comme la coordinatrice de cette démarche, le programme a pour but de fédérer les actions de l'ensemble des acteurs du territoire pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. L'élaboration du programme passe donc par des étapes de concertation.

5. Mise en oeuvre

Suivi de la mise en oeuvre
Bilan tous les 3 ans

1. Diagnostic territorial

Analyse des données
Identification des enjeux

2. Stratégie

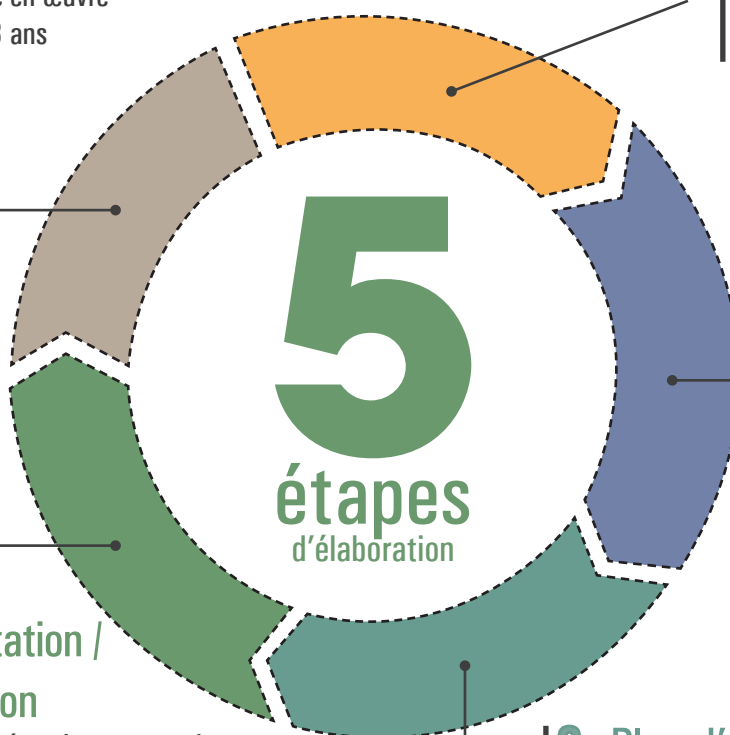
Choix des orientations
stratégiques à l'horizon
2030 et 2050

4. Consultation / Participation

Avis de l'autorité environnementale,
du Président de Région et du Préfet de Région
Participation du public par voie électronique

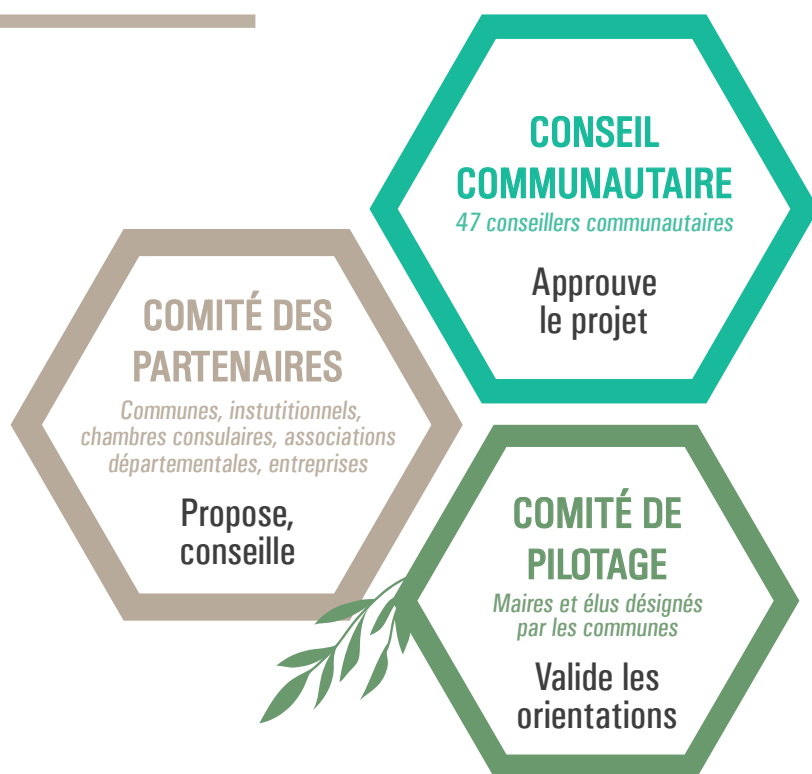
3. Plan d'actions

Définition du programme
opérationnel sur 6 ans (2023 - 2028)

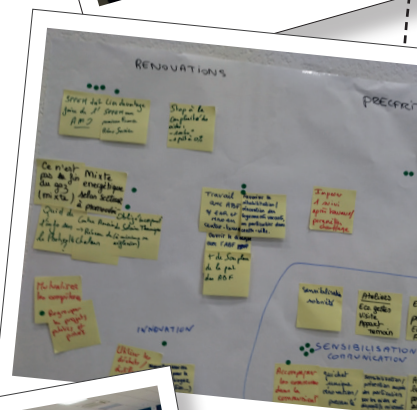


LA GOUVERNANCE

et les temps forts de la construction



- ▶ **6 ateliers thématiques** de co-construction du plan d'actions ouverts aux différents membres des structures partenaires.
- ▶ **1 réunion publique** d'information sur le Plan Climat et de concertation citoyenne sur le plan d'actions.
- ▶ **1 phase de participation publique** après arrêt du Plan Climat par le conseil communautaire.



LE DIAGNOSTIC

56 %

de l'énergie utilisée provient des produits pétroliers,

20 % de l'électricité

Le transport routier est la filière la plus consommatrice, même si on retire la part liée à l'autoroute

89 %

des trajets domicile / travail à l'intérieur du territoire se font en véhicule motorisé, 73% à l'intérieur d'une même commune

65 %

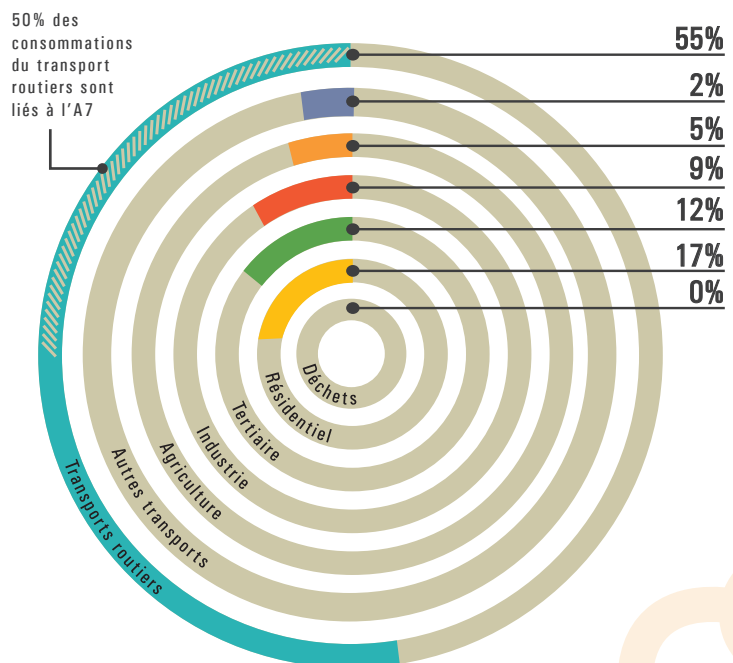
des logements datent d'avant 1990 et sont potentiellement très énergivores

Il aboutit à la carte d'identité du territoire sur différentes thématiques :

- les consommations énergétiques
- la production d'énergie renouvelable
- la qualité de l'air
- la vulnérabilité aux changements climatiques

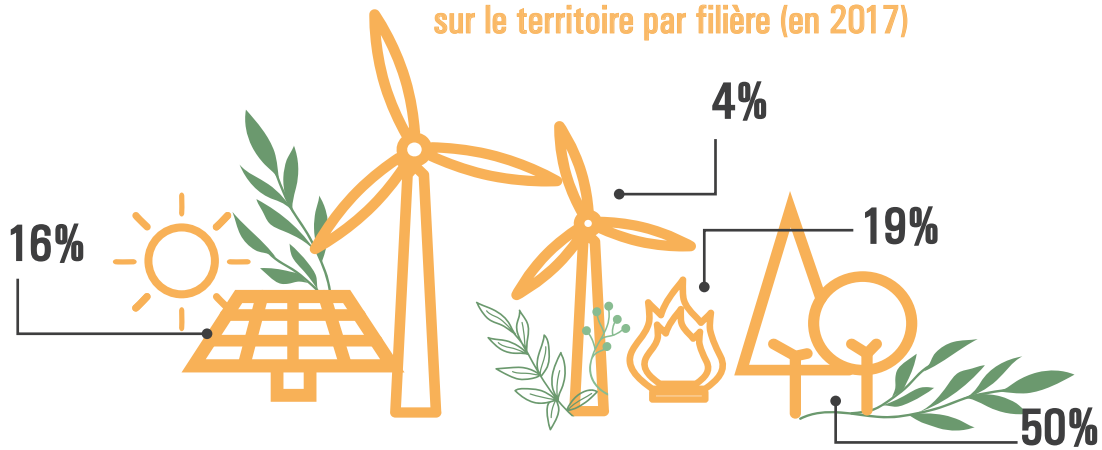
Et permet de mettre en exergue les enjeux du territoire.

Consommations d'énergie finale du territoire (GWh en 2017) (hors la branche énergie)



Source : Observatoire Régional Climat Air Énergie Provence-Alpes

Répartition de la production d'énergie renouvelable sur le territoire par filière (en 2017)



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les prévisions indiquent pour le territoire en 2050 :

- une augmentation de 1,5 °C de la moyenne annuelle des températures,
- une augmentation de 10 à 25 journées supplémentaires avec température > à 25 °C,
- une augmentation des phénomènes extrêmes (fortes précipitations, longues périodes de sécheresse).

Cela pourra avoir des impacts, entre autres, sur la santé (chaleur, pollution, maladies vectorielles, ...), la ressource en eau, les risques naturels (inondation, sécheresse, retrait gonflement des argiles, feux de forêt), les cultures, les milieux naturels, les activités et infrastructures.

QUALITÉ DE L'AIR

En moyenne annuelle, la **qualité de l'air** est **bonne sur le territoire** concernant le dioxyde d'azote et les particules fines.

Néanmoins, il y a des dépassements ponctuels des seuils d'alerte (à proximité des infrastructures routières notamment).

Le territoire présente des dépassements annuels des seuils réglementaires sur l'ozone. Cette pollution est issue de la transformation d'autres molécules et n'est donc pas forcément localisée sur les sites de production.

L'énergie renouvelable produite sur le territoire est constituée en 2017 à 50 % par du bois, 19 % par du biogaz, 16% par du solaire photovoltaïque, 10 % par des pompes à chaleur, 4% de l'éolien et 1 % par du solaire thermique.

Le nucléaire bien qu'énergie décarbonée (non productrice de CO₂) ne rentre pas dans le champ des énergies renouvelables.

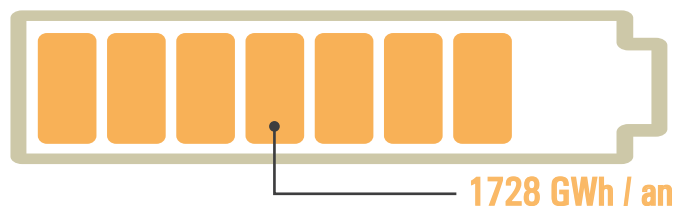
Consommation et production d'énergie renouvelable du territoire

(GWh en 2017)

Production d'énergie primaire en 2017



Consommation d'énergie finale en 2017



Source : Observatoire Régional Climat Air Énergie Auvergne Rhône-Alpes

LA STRATÉGIE

Quels objectifs d'ici à 2030 pour le territoire ?



1.

Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air



2.

Produire et utiliser les énergies renouvelables et de récupération



3.

Développer une économie locale et circulaire



4.

S'adapter au changement climatique et favoriser la séquestration carbone



5.

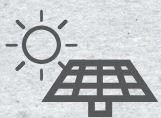
Mobiliser le territoire

Une trajectoire énergétique 2017 - 2050



34%

Baisse de 34% des consommations énergétique du territoire



120 %

Augmentation de 120% de la production d'énergie renouvelable



37 %

Couverture de 37 % des besoins énergétiques du territoire en 2050 par des énergies renouvelables



Jean-Michel Avias
Vice-président en charge des finances

« Les transitions énergétiques et écologiques nécessitent un investissement financier efficient. Il est essentiel de trouver les ressources tout en limitant l'impact budgétaire et la pression fiscale. Les enjeux de cette transition se doivent d'être compris et acceptés par tous pour se concrétiser. »

Tous les domaines sont concernés :

Bâtiment, industrie, agriculture, déchets, mobilité, énergies renouvelables, ressources naturelles, gestion des risques, alimentation, consommation, aménagement ...

LE PLAN D' ACTIONS

2023-2028



1. Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air

OBJECTIFS DE RÉDUCTION

2050 PAR RAPPORT À 2017

34%

des consommations énergétiques

68%

des émissions de gaz à effet de serre

63%

des émissions de polluants atmosphériques



Marie Fernandez
Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire

« Mobilité, urbanisme, habitat, adaptation au changement climatique, ... L'aménagement du territoire s'est engagé sur une nouvelle approche plus verte qui doit accompagner la modification des pratiques pour gagner en efficience. »

1.1 Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique

- ▶ Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique
- ▶ Rénover les centres anciens
- ▶ Rénover le parc social

1.2 Disposer d'un patrimoine et de services publics exemplaires

- ▶ Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics
- ▶ Réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public
- ▶ Mettre les marchés publics en cohérence avec le PCAET

1.3 Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises

- ▶ Informer et accompagner les entreprises
- ▶ Mettre en valeur les actions vertueuses des entreprises du territoire

1.4 Favoriser les alternatives à l'autosolisme et les carburants/motorisations alternatifs

- ▶ Planifier les mobilités
- ▶ Développer l'usage du vélo
- ▶ Développer la voiture partagée et le transport en commun
- ▶ Promouvoir les carburants et motorisations alternatifs

1.5 Promouvoir les aménagements et constructions durables favorables à la santé et à la biodiversité

- ▶ Intégrer des objectifs Climat/Air/Energie dans les documents d'urbanisme
- ▶ Réaliser des bâtiments et des aménagements publics exemplaires

2. Produire et utiliser les énergies renouvelables et de récupération

OBJECTIFS 2050 PAR RAPPORT À 2017

Augmenter de
120%
la production
d'énergie
renouvelable

2.1 Développer la chaleur et le froid renouvelable ou de récupération

- Redynamiser le réseau de chaleur de Pierrelatte et étudier l'opportunité de développement de réseaux complémentaires

2.2 Développer l'électricité renouvelable

- Localiser les zones adaptées pour l'implantation du solaire photovoltaïque

2.3 Développer la méthanisation

- Étudier la faisabilité d'une installation de méthanisation



Jean-Michel Catelinois
Président de la Communauté de
communes Drôme Sud Provence (CCDSPP)

« L'efficacité et la sobriété énergétique ne suffiront pas à passer le cap de la transition. Le déploiement des énergies renouvelables en complément du nucléaire sera nécessaire. »

3. Développer une économie locale et circulaire



Alain Gallu
Vice-Président en charge
du développement économique

« L'économie est une facette importante de la transition énergétique et écologique. La stratégie de l'intercommunalité approuvée en 2022 a déjà introduit cette dimension. Le plan climat vient assoir cette volonté en intégrant des actions combinant performances technologiques, économiques et environnementales »



Hélène Mouly
Vice-Présidente en charge
de la gestion des déchets ménagers

« L'intercommunalité travaille depuis 2014 à réduire la production de déchets sur le territoire et trouver des solutions vertueuses de gestion (tri, compostage, apports en déchèteries). La dynamique doit continuer et chacun, habitant comme acteur économique, a sa carte à jouer dans cet enjeu primordial. »

3.1 Préserver et redévelopper une économie agricole durable

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable

3.2 Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries

- Structurer les acteurs et expérimenter autour de l'économie circulaire

3.3 Prévenir la production et valoriser les déchets, limiter le brulage des déchets verts

- Mettre en œuvre le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés

OBJECTIFS 2050

Valoriser les **ressources** et les **compétences locales**



4. S'adapter au changement climatique, favoriser la séquestration carbone et développer la biodiversité

OBJECTIFS 2050

Sauvegarder
les ressources
pour préserver
la vie



Maryannick Garin
Vice-Président en charge
de l'environnement

« La gestion de l'eau superficielle et souterraine, qu'elle soit potable ou pour l'irrigation, est un enjeu majeur pour l'avenir. La raréfaction de cette ressource inquiète mais l'amplification des phénomènes météorologiques doit également être prise en compte : restaurer, protéger et prévenir sont les maîtres mots. »



Véronique Alliez
Vice-Présidente en charge
du tourisme

« L'avenir touristique du territoire réside dans notre capacité à maintenir voire développer des conditions d'accueil attractives en prenant en compte le changement climatique et plus globalement l'environnement. Il convient de se questionner sur nos pratiques et sur l'offre touristique proposée aux visiteurs. »

4.1 Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource, protéger les captages d'eau potable et les milieux aquatiques

- ▶ Disposer d'une vision stratégique des besoins et ressources en eau
- ▶ Gérer durablement l'alimentation en eau potable

4.2 Adapter l'agriculture et développer les pratiques séquestrantes

- ▶ Faire évoluer les pratiques agricoles

4.3. Adapter les activités touristiques

- ▶ Favoriser une économie touristique résiliente

4.4 Améliorer la qualité de vie et préserver la santé

- ▶ Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé
- ▶ Prévenir et lutter contre les espèces invasives
- ▶ Optimiser l'usage des pesticides et de la fertilisation azotée

4.5 Prévention des risques

- ▶ Prévenir les feux de forêt
- ▶ Prévenir les inondations
- ▶ Informer et prévenir sur les risques de retrait-gonflement des argiles



5. Mobiliser le territoire

5.1 Co-construire des actions avec les citoyens

- ▶ Intégrer les citoyens dans les démarches d'élaboration des projets

5.2 Fédérer les acteurs et les opérateurs du PCAET

- ▶ Communiquer et sensibiliser sur la transition énergétique et écologique
- ▶ Animer un comité de suivi du PCAET
- ▶ Déployer un challenge territorial de l'exemplarité



Didier Besnier
Vice-Président en charge
de la mutualisation

« La communauté de communes n'est pas maître d'ouvrage de l'ensemble des actions du PCAET mais en animera la mise en œuvre afin de fédérer les acteurs et apporter des solutions mutualisées aux communes pour en faciliter l'émergence en répondant par ailleurs à l'accroissement des besoins des usagers en termes de services de qualité »



Marie Fernandez
Vice-présidente en charge de
l'aménagement du territoire

« L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a été une réelle opportunité pour l'intercommunalité d'aller à la rencontre des acteurs et des citoyens, insufflant pour l'avenir de nouvelles ambitions de méthodes de travail en co-construction.»

OBJECTIFS 2050

Tous concernés,
tous impliqués

GLOSSAIRE

Autosolisme : fait de circuler seul dans sa voiture.

Énergie primaire : énergie prélevée directement dans des sources d'énergie primaires, avant transformation (eau, vent, soleil, hydrocarbure, biomasse, ...).

Énergie finale : énergie consommée par les utilisateurs (ne tient pas compte de l'énergie nécessaire à la transformation de l'énergie primaire et des pertes de distribution).

Énergie solaire thermique : capture de l'énergie solaire afin de chauffer un fluide, en général pour du chauffage ou produire de l'eau chaude sanitaire.

Énergie solaire photovoltaïque : capture du rayonnement solaire à des fins de production d'électricité.

Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés : programme d'actions territorial visant à réduire les quantités de déchets par des opérations de prévention, de tri et de réemploi.

Séquestration carbone : piégeage du dioxyde de carbone par les plantes et le sol afin de réduire la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Système alimentaire territorial : réseau local de collaboration qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale du territoire.



Les partenaires qui ont contribué à l'élaboration du PCAET :



Ils nous ont accompagné pour élaborer le Plan Climat :



Avec le soutien de



CCDSPP - Communauté de communes Drôme Sud Provence
3, rue Jean Charcot 26700 Pierrelatte
Tél. : 04 75 96 63 02 | contact@ccdsp.fr

www.ccdsp.fr
ccdromesudprovence